

Les stations privées.

En 1938, sept stations locales, très populaires, coexistent avec l'N.R.

Elles ont été autorisées par le Ministre des P.T.T., à strictes sur pied de la loi du 14 mai 1933, qui a abrogé toutes les dispositions légales antérieures relatives à la radiodiffusion. La réglementation est évidemment fort restrictive et les autorisations révoquées, ce qui donne parfois lieu à des conflits. Il est vrai, qu'à côté de leurs qualités, des stations se permettent parfois des écarts, particulièrement en matière de publicité (qui leur est normalement interdite) et de polémique (lorsqu'elle se fait injurieuse). L'application, en 1934, de la Convention de Lucerne, menaçait aussi leur existence, en réduisant le nombre de longueurs d'ondes réservées à la Belgique.

Radio-Schaerbeek.

Cette station privée est une des plus anciennes de Belgique, ses premières émissions datent du 15 mars 1933. Techniquement, ce fut sans la plus parlée.

En 1932, son directeur est installé à Crainhem, où il jouit d'une situation avantageuse, et ses studios de la rue des Croisades possèdent un bon équipement. Si la qualité musicale de ses émissions est reconnue, ce sont surtout ses émissions parlées, avec le radio-journal d'Arnould Vollet, qui sont appréciées. Ce dernier sera d'ailleurs à l'origine des instructions de décembre 1936 données par le Ministre des P.T.T. aux stations privées, leur prescrivant de s'astreindre que "des nouvelles leonardes d'une stricte impartialité relevant uniquement les dépêches fournies par l'Agence Belge". Radio-Schaerbeek répondra par la suspension de son journal parlé, estimant que "la moindre erreur dans la rédaction peut entraîner la fermeture de l'exploitation". La direction savait d'ailleurs de quoi elle parlait, se souvenant de la suspension, dont elle avait été l'objet en 1932, et de la condamnation de son directeur, M. Mesdach.

Radio-Conférences.

C'est en 1938 également, que est le jour Radio-Conférences, dont l'antenne domine la place de l'ambassade de Meux, station qui eût été son directeur-proprétaire Armand Rombauts.

Considérée comme "la première université radiophonique populaire" et "protagoniste de la radiophonie scolaire", cette station se distingue par sa neutralité, par la bilinguisme de ses informations, présentées par Pierre Vandendriess, ainsi que par le brio de Faustus, son speaker-improvisateur.

Radio-Liège.

Édifiée en novembre 1933 sous le nom de Radio-Wallonie, c'est la station qui fut la première à recevoir la licence officielle. Sa popularité atteignit toutes les provinces francophones belges, de même que la Hollande et l'Allemagne. Spécialisée dans le disque demandé, à 5 frs la fois, elle diffusait aussi des retransmissions théâtrales, des séances de cabaret, des chroniques littéraires, des billets sportifs, et même des communications pour colonophiles.

On ne serait pas complet, si l'on ne citait pas l'existence d'autres stations très écroulées, et cela non que dans la région liégeoise, à savoir: Radio-Coince, Liège Experimental, Radio-Seraing, Radio-Chevillon et Radio-Riviers.

